

Décision

Générale

colonial

Décision n° 15 du 8 janvier 1948 :

n° 15

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 janvier 1948

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro

31 janvier 1948

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Mohamed Idriss est engagé au service de l'imprimerie administrative en qualité de compositeur typographe auxiliaire pour compter du 1er janvier 1948. Il percevra à ce titre une indemnité journalière fixée à deux cents francs (200 francs) et sera payé mensuellement sur présentation d'un certificat de service fait, délivré par le directeur de l'imprimerie administrative.